

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 décembre 2011

2011 DASES 503 G Subvention à l'oeuvre des orphelins de la Préfecture de police de Paris (4e).

M. Romain LEVY, rapporteur

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411.1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général propose une subvention à l'œuvre des orphelins de la Préfecture de police de Paris,

Sur le rapport présenté par M. Romain LEVY au nom de la 6e commission

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 € est attribuée au titre de 2011 à l'œuvre des orphelins de la Préfecture de police de Paris (N° SIMPA 74141, dossier N°2011_04706 ,tiers N° D02505), sise 9,boulevard du Palais 75004 PARIS.

Article 2 : La dépense sera imputée à la rubrique 51 Famille et Enfance chapitre 65 nature 6574 ligne DF 34006 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2011 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.